

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN RÉGIE



EXERCICE 2025

Bévy, Brochon, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chevannes, Collonges-lès-Bévy, Couchey, Curley, Curtil-Vergy, Détain-et-Bruant, Fixin, Gevrey-Chambertin, L'Etang-Vergy, Messanges, Morey-Saint-Denis, Nuits-Saint-Georges, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant, Urcy, Valforêt, Villars-Fontaine et Villers-la-Faye.

Table des matières

1.	PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
2.	LE TERRITOIRE	6
3.	L'ORGANISATION DU SERVICE	7
4.	LE SECTEUR DE NUITS-SAINT-GEORGES	9
4.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	9
4.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	9
4.2.1	Le système d'alimentation	9
4.2.2	Les ressources en eau.....	9
4.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	10
4.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	11
5.	LE SECTEUR DE LA CÔTE	12
5.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	12
5.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	12
5.2.1	Système d'alimentation Bas-service : Gevrey-Chambertin et bas des communes de Fixin, Couchey et Brochon.	12
5.2.2	Système d'Alimentation Haut- service : Haut de Gevrey-Chambertin et haut de Fixin, Couchey et Brochon	12
5.2.3	Les ressources en eau.....	12
5.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
5.4	INTERVENTIONS SUR LE SECTEUR	14
6.	LE SECTEUR DE CHAMBOLLE MUSIGNY & MOREY-SAINT DENIS	15
6.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	15
6.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	15
6.2.1	Le système d'alimentation	15
6.2.2	Les ressources en eau.....	15
6.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	16
6.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	17
7.	LE SECTEUR DES HAUTES- CÔTES	18
7.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	18
7.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	18
7.2.1	Le système d'alimentation	18
7.2.2	Les ressources en eau.....	18
7.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	19
7.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	21
7.5	VENTE D'EAU A GERGUEIL.....	21

8.	LE SECTEUR DE QUEMIGNY (COMMUNE NOUVELLE DE VALFORÊT)	21
8.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	21
8.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	21
8.2.1	Le système d'alimentation	21
8.2.2	Les ressources en eau.....	21
8.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	22
8.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	23
9.	LE SECTEUR DE CHEVANNES	25
9.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	25
9.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	25
9.2.1	Le système d'alimentation	25
9.2.2	Les ressources en eau.....	25
9.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	25
9.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	26
10.	LE SECTEUR DE SEGROIS	27
10.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	27
10.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	27
10.2.1	Le système d'alimentation	27
10.2.2	Les ressources en eau	27
10.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	27
10.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	29
11.	LE SECTEUR DE VILLERS-LA-FAYE.....	29
11.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	29
11.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	29
11.2.1	Le système d'alimentation	29
11.2.2	Les ressources en eau	29
11.3	INDICATEURS TECHNIQUES	29
11.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	30
12.	LE SECTEUR DE VILLARS-FONTAINE	31
12.1	TERRITOIRE DESSERVI.....	31
12.2	RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION	31
12.2.1	Le système d'alimentation	31
12.2.2	Les ressources en eau	31
12.3	LES INDICATEURS TECHNIQUES	31
12.4	INTERVENTION SUR LE SECTEUR.....	32
13.	LE PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES	33
14.	LE PARC COMPTEUR DE LA RÉGIE.....	34

15.	LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS.....	34
15.1	NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS.....	34
15.2	RECHERCHE DE FUITES	35
15.3	RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ET BRANCHEMENTS	35
15.4	TRAVAUX RESEAUX (EXTENSION OU RENOUVELLEMENT).....	36
16.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	37
16.1	INDICES D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DES RESSOURCES.....	37
16.2	INDICES DE CONFORMITÉ DES RESSOURCES	38
16.2.1	Taux de conformité bactériologique du contrôle sanitaire.....	38
16.2.2	Taux de conformité physico-chimique au titre du contrôle sanitaire.....	38
16.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX.....	39
16.3.1	Indice de connaissance du patrimoine.....	39
16.3.2	TAUX DE RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	39
16.3.3	INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS EN M ³ / KMS /J	40
16.3.4	INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU EN M ³ / KMS /J	40
16.3.5	INDICATEUR GLOBAL DE LA QUALITÉ DE L'EAU (source ARS).....	41
17.	LE SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE – 2023-2025.....	41
18.	LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION.....	42
19.	LE RAPPORT FINANCIER 2025.....	43
19.1	LA TARIFICATION DE L'EAU EN 2025.....	43
19.2	LE BILAN FINANCIER 2025	44
19.2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	44
19.2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT	45
19.2.3	LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN 2025	46
19.3	L'ÉVOLUTION DES DÉGREVEMENTS	47

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) présente des données sur la gestion technique et financière du service.

Ces données rendent compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée et répond à une exigence de transparence du fonctionnement du service et donnant une vue globale de la production, du traitement et de la distribution de l'eau potable pour les communes gérées en régie directe

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence Eau Potable sur l'ensemble de son territoire.

Une partie est gérée en régie directe, l'autre en délégation de service public.



2. LE TERRITOIRE

La partie régie directe représente 24 communes, 6924 abonnés à l'eau potable et est répartie comme suit :

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre total d'usagers au 31/12/2025
BEVY	138	87
BROCHON	800	356
CHAMBOEUF	383	167
CHAMBOLLE MUSIGNY	266	186
CHEVANNES	173	103
COLLONGES LES BEVY	94	51
COUCHEY	1124	562
CURLEY	146	62
CURTIL VERGY	171	83
DETAIN ET BRUANT	147	87
FIXIN	713	394
GEVREY CHAMBERTIN	2954	1111
L'ETANG VERGY	209	117
MESSANGES	258	113
MOREY ST DENIS	608	382
NUITS ST GEORGES	5347	2282
REULLE VERGY	165	87
SEGROIS	59	29
SEMEZANGES	103	58
TERNANT	82	65
URCY	147	70
VALFORET	341	178
VILLARS FONTAINE	117	74
VILLERS LA FAYE	412	220
TOTAL	14 957	6 924

Elle est découpée en plusieurs unités de distribution selon la provenance de la ressource :

- ✓ Le secteur de Nuits-Saint-Georges
- ✓ Le secteur de la Côte
- ✓ Le secteur de Chambolle & Morey-St-Denis
- ✓ Le secteur des Hautes-Côtes
- ✓ Le secteur de Quemigny
- ✓ Le secteur de Chevannes
- ✓ Le secteur de Segrois
- ✓ Le secteur de Villers-La-Faye
- ✓ Le secteur de Villars-Fontaine

3. L'ORGANISATION DU SERVICE

La facturation de la consommation d'eau potable pour les communes en régie induit que le service dispose d'une autonomie financière avec un budget annexe.

Le conseil d'exploitation, composé de 22 élus représentant le territoire (12 membres issus du Conseil Communautaire et 10 membres issus des conseil municipaux et non membres du Conseil Communautaire), statue sur les différents projets du service. Il demeure sous l'égide du Conseil communautaire.



Les moyens humains du service

- 1 responsable de service
- 2 assistantes administratives chargées de l'accueil et de la gestion des comptes usagers pour la régie
- 4 agents de terrain qui suivent la ressource, la qualité de l'eau, la maintenance des équipements, la réparation de fuites, la pose et le contrôle des compteurs,
- 1 électromécanicien qui suit le bon fonctionnement et la maintenance des réservoirs
- 1 agent d'entretien du patrimoine et de petits travaux

Le service est supervisé par le Directeur du Pôle environnement (Eau, Assainissement, gestion des déchets) accompagné d'une assistante.

La gestion administrative est effectuée à l'adresse suivante :

Centre Technique Intercommunal
1 rue Lavoisier
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
03.80.62.01.42
Mail : eau@ccgevrey-nuits.com

L'accueil usager est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
(Fermé le mardi matin et le jeudi après-midi)

La continuité du service s'effectue par une astreinte 24h/24h au 06.72.48.61.23

LA RÉGIE EAU POTABLE EN 2025, C'EST :

Population en régie

14 957

Nombre d'abonnés

6 924

Longueur de réseau

250.43 kms

Volume total consommé

1 121 289 m³

Volume total facturé

1 078 008 m³

Nombre de mètres
linéaires renouvelés

1 993 mL

Nombre de branchements

2 473 dont 10 neufs

Nombre de compteurs
changés

796

Nombre de dégrèvements

81

(84 en 2024)

Fuites réparées 44

(9 080 m³ de pertes
éliminées)

Rendement hydraulique
du réseau

82,3 %

(79.5% en 2024)

Taux moyen de
conformité

100%

Nombre de réservoirs

31

Nombre de sources
exploitées

14

Nombre de forages
exploités (sur 4 sites)

6

SERVICE RELATION USAGERS



Appels téléphoniques

3 208

dont 92,18 % pris



Factures envoyées

28 485

4. LE SECTEUR DE NUITS-SAINT-GEORGES

4.1 TERRITOIRE DESSERVI

Ce secteur est composé de la commune de Nuits Saint Georges et des hameaux de Concoeur et de Corboin.

4.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

4.2.1 Le système d'alimentation

D'une capacité totale de **3700 m³**, il est constitué de deux réservoirs semi-enterrés situés à Nuits-Saint-Georges, route de la Serrée au lieudit « Les Creux Fraiche Eaux » :

Le 1er a été construit en 1968 : deux cuves de 750 m³, soit 1 500 m³,

Le 2ème a été construit en 1993 : deux cuves de 1 000 m³, soit 2 000 m³.

Un réservoir semi-enterré situé à Concoeur, chemin rural n°11 dit de la Creuze au lieudit « La Forêt de Mantua » : Construit en 1968 et équipé d'une cuve de **200 m³**

4.2.2 Les ressources en eau

Sources Rochotte et Régnier

Jaillissant de la Combe de la Serrée au pied de Villars-Fontaine, l'eau des sources de Rochotte et Régnier (1 et 2) est captée en priorité pour l'alimentation en eau de Nuits-Saint-Georges. **Cette ressource représente plus de 95% des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable de Nuits-Saint-Georges.**

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques de la Côte Dijonnaise »

L'arrêté préfectoral du 24/11/2010 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection des sources, autorise pour les 2 sources de Rochotte et Régnier

- ✓ Un débit moyen de 250 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 6 000 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 2 190 000 m³/an.

En 2025, environ 1/3 du volume prélevable a été sollicité.

Nappe du Meuzin : forages 1974, 1976 et le puits 1965

Les forages 1974, 1976 et le puits 1965 de la nappe alluviale du Meuzin à Nuits-Saint-Georges sont situés au lieudit « Les Corvées Mère Grand »

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Gravier et calcaires lacustres profonds pilocaternaires sous couverture du pied de Côtes ».

L'arrêté préfectoral du 24/11/2010 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection des puits de forage autorise :

- ✓ Un débit moyen de 200 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 4 000 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 1 460 000 m³/an.

Achat d'eau sur la Plaine de Nuits

Une interconnexion réalisée en 2003 depuis la Plaine de Nuits, permet de réaliser l'apport complémentaire, dont la commune de Nuits-Saint-Georges a besoin en période d'étiage des sources.

Suivi Nappe du Meuzin :

À la suite des épisodes de sécheresses successives observées ces dernières années, pouvant entraîner des mesures de limitation et de suspension de l'usage de l'eau, des moyens ont été mis en œuvre pour surveiller les ressources sur le plan quantitatif.

La surveillance de l'évolution des ressources à Nuits-Saint-Georges est assurée par une mesure du niveau de la nappe du Meuzin au niveau du puits 65.

4.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre usagers en 2024	Nombre usagers en 2025
NUITS ST GEORGES	5 347	2 288	2 282

Rendement
83.5 %

Détail des prélèvement (m³)	2025	2024	2023	2022	2021
Nappe du Meuzin (puits)	29 432	31 866	24 982	157 423	62 951
Sources Rochotte et Régner	656 660	628 623	625 330	649 021	579 673
Achat d'eau	2 664	2 383	1 708	10 862	13 316
TOTAL	688 756	662 872	652 020	817 306	655 940

LES VOLUMES ET RATIOS		Unités	2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	597666	660 489	650 312	806 444	-9,51%
Volume Total Acheté	2	m³	2 664	2 383	1 708	10 862	11,8 %
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	600330	662 872	652 020	817 306	-9,44%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	600237	662 872	652 020	817 306	-9,45%
Volume Total Utilisé	6	m³	501075	533 957	479 762	658 234	-6,2%
Volume Total Facturé	7	m³	483855	503 371	458 441	502 254	-3,88 %
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	99 162	128 915	172 258	159 072	-23,1%

NB : la différence entre le volume prélevé et volume introduit s'explique par une fuite sur la canalisation entre le point de captage et le point de mise en distribution (88 426 m³/an soit 10 m³/h)

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Longueur des réseaux	9	kms	59,72	58.9	58.8	58.8	1,4 %
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	4,55	6.00	8.03	7.41	-24,2%
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	22,2	23.41	21.36	23.40	-5,20%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	80,6%	75.94%	70.31%	61.45%	6,15%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	83,5%	80,6%	73,6%	80,54%	3,6%
Nombre d'abonnés	14		2 282	2 288	2 266	2 272	-0,26%
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	212	220	202,31	221,06	-3,62%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	39	38.85	38.54	38.64	-1,63%

DEGREVEMENTS	2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Nombre de dégrèvements	35	39	50	47	-10%
Volumes dégrévés (m³/an)	11 120	28 866	17 011	19 268	-61%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

4.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 :

- ✓ Renouvellement de 660 mètres de réseau à Concoeur
- ✓ Etanchéité de la bête de Corvée Mère Grand
- ✓ Bête de paillage sur le dôme des réservoirs
- ✓ Installation d'un chloromètre à Nuits Saint Georges

Les prévisions 2026 :

Renouvellement de 328mL de canalisation rue Victor Cochey et rue du 18 décembre à Nuits Saint Georges

5. LE SECTEUR DE LA CÔTE

5.1 TERRITOIRE DESSERVI

Ce secteur comprend les communes de Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin et Couchey

5.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

Le système d'alimentation est constitué d'une source, d'une station de pompage et de 4 réservoirs, complétés par un achat d'eau à Dijon Métropole.

5.2.1 Système d'alimentation Bas-service : Gevrey-Chambertin et bas des communes de Fixin, Couchey et Brochon.

=> L'eau produite par la station du Paquier du Potu est refoulée vers le réservoir des Cazetiers qui distribue l'eau vers les communes de GEVREY-CHAMBERTIN et le bas de FIXIN, COUCHEY, BROCHON.

Réservoir des Cazetiers :

TYPE	CAPACITE	NBRE DE CUVES	FONCTIONNEMENT
Semi-enterré	1 775 m ³	1 x 775 1 x 200 2 x 400	Distribution séparée

=> L'eau de la source de la Combe Lavaux alimente (par l'intermédiaire de deux réservoirs) le haut de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN (hors période d'étiage).

Le réservoir de Lavaux :

TYPE	CAPACITE	NBRE DE CUVES	FONCTIONNEMENT
Semi-enterré	200 m ³	2 x 200	Distribution séparée

5.2.2 Système d'Alimentation Haut- service : Haut de Gevrey-Chambertin et haut de Fixin, Couchey et Brochon

=> L'eau achetée à DIJON Métropole permet l'alimentation du haut de FIXIN, COUCHEY, BROCHON.

5.2.3 Les ressources en eau

Le Forage du Paquier du Potu :

Situé au lieu-dit Le Paquier du Potu sur la commune de FENAY.
D'un diamètre de 400 mm et d'une profondeur de 103 mètres, il capte la nappe profonde de Dijon Sud.

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Alluvions nappe de Dijon Sud (Superficielle et profonde) »

Il est équipé d'une unité de filtration à charbon actif en grains, installée en 2008.

Elle traite environ 50% des eaux brutes pour abattre les teneurs en pesticides (notamment atrazine et ses dérivés)

L'arrêté préfectoral du 24/04/2015 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection du captage, autorise :

- ✓ Un débit moyen de 100 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 1 080 m³/j (1 500 m³/j en pointe)
- ✓ Un volume annuel de 395 000 m³/an.

En 2025, cette ressource était sollicitée à hauteur de 91,25 % du volume autorisé.

Captage de la Source Lavaux :

Les eaux de la Source Lavaux sont captées dans une galerie aboutissant à une bache de 2x100 m³ qui assure la mise en charge de la canalisation.

Une pompe doseuse injecte de l'hypochlorite de soude pour assurer un traitement de désinfection de l'eau.

L'arrêté préfectoral du 28/04/2015 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection de la source, autorise :

- ✓ Un débit moyen de 7 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 150 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 55 000 m³/an.

En 2025, cette ressource était sollicitée à hauteur de 115,82 % du volume autorisé.

Achats d'eau à Dijon Métropole :

La comptabilisation des volumes vendus par Dijon Métropole s'effectue grâce à un compteur qui est situé sur la commune de Couchey.

5.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'usagers en 2024	Nombre usagers en 2025
GEVREY CHAMBERTIN	2 954	1 105	1 111
COUCHEY	1 124	560	562
BROCHON	800	354	356
FIXIN	713	394	394
TOTAL	5 591	2 413	2 423

Rendement
83.6 %

Détail des prélèvements	2025	2024	2023	2022	2021
Source Lavaux	63 699	52 216	55 761	55 798	67 424
Paquier du Potu	360 441	374 561	393 220	388 428	381 160
TOTAL	424 140	426 777	448 981	444 226	448 584

LES VOLUMES ET RATIOS		Unités	2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume Total Produit	1	m³	424 140	426 777	448 981	444 226	-0,62 %
Volume Total Acheté	2	m³	72 777	90 260	83 901	80 632	-19,4 %
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	496 917	517 037	532 882	524 858	- 3,89 %
Volume Vendu en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume Total mis en distribution	5=3-4	m³	496 917	517 037	532 882	524 858	- 3,89 %
Volume Total utilisé	6	m³	415 182	437 866	407 674	397 500	-5,2 %
Volume Total facturé	7	m³	399 392	413 528	383 680	392 012	-3,3 %
Volume Total des pertes	8=5-6	m³	81 735	79 171	125 208	127 358	3,24 %

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur du réseau	9	Kms	64,6	64,6	64,6	64,6	0
Indice Linéaire de perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	3,5	3,4	5,3	5,4	3%
Indice linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	16,9	17,5	16,3	16,6	-3%

Rendement primaire	12 = 7/5	%	80,4%	80%	72%	74,7%	0,5%
Rendement hydraulique	13= (6+4) /3	%	83,6%	84,7%	76,5%	75,7%	-1,3%
Nombre d'abonnés	14	ab	2 423	2 413	2 405	2 399	0,4%
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	164,8	171,4	159,5	163,4	-3,85%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	37,50	37,33	37,19	37,10	0,46%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

5.4 INTERVENTIONS SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 :

Sécurisation des réservoirs des Cazetiers et de Lavaux

Les prévisions 2026 :

Installation d'un chloromètre pour le réservoir de Lavaux

6. LE SECTEUR DE CHAMBOLLE MUSIGNY & MOREY-SAINT DENIS

6.1 TERRITOIRE DESSERVI

Le système d'alimentation est celui de l'ex-Syndicat des Eaux de Vosne-Romanée, qui est constitué d'une ressource sur la commune de Vosne-Romanée (source de la Bornue).

L'alimentation en Eau Potable est en délégation de service public, d'abord avec Suez et depuis le 1^{er} janvier 2024 avec Véolia.

Une interconnexion existe avec l'UDI Nuits Saint Georges.

Un achat d'eau auprès de ce syndicat complète ainsi l'approvisionnement des 6 communes actuellement concernées : Flagey-Echézeaux, Gilly Les Cîteaux, Vosne-Romanée, Vougeot et donc Chambolle-Musigny et Morey-Saint-Denis.

6.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

6.2.1 Le système d'alimentation

Le puits est exploité via une station de pompage (3 pompes) et un réservoir de tête situé sur Chambolle-Musigny, d'une capacité de 1 000 m³.

La commune de Morey-Saint-Denis est alimentée depuis un réservoir de 500 m³.

6.2.2 Les ressources en eau

La source de la Bornue

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques de la Côte Dijonnaise »

L'arrêté préfectoral du 25/01/2016 autorise pour les prélèvements pour cette source :

- ✓ Un débit moyen de 50 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 900 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 300 000 m³/an.

En 2025, la ressource a été sollicitée à hauteur de 90,6 % du volume autorisé.

Les périmètres de Protection réglementaires n'ont pas encore été instaurés (captage prioritaire) à cause des difficultés de mise en œuvre au sein des vignes.

6.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'utilisateurs en 2024	Nombre d'utilisateurs en 2025
CHAMBOLLE-MUSIGNY	266	187	186
MOREY-SAINT-DENIS	608	382	382
TOTAL	874	569	568

Rendement
80.8 %

Détail des prélèvements	2025	2024	2023	2022
Achat d'eau Chambolle-Musigny	20 404	23 101	16 610	15 718
Achat d'eau Morey-Saint-Denis	51 008	42 921	45 353	53 032
TOTAL	71 412	66 322	61 963	68 750

LES VOLUMES ET RATIOS		Unités	2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m3	0	0	0	0	
Volume Total Acheté	2	m3	71 412	66 022	61 963	68 750	8,2%
Volume Total Introduit	3=2+1	m3	71 412	66 022	61 963	68 750	8,2%
Volume Vente en gros	4	m3	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m3	71 412	66 022	61 963	68 750	8,2%
Volume Total Utilisé	6	m3	57 707	52 236	48 438	59 126	10,5%
Volume Total Facturé	7	m3	55 090	50 158	47 791	56 947	9,83%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m3	13 705	13 786	13 525	9 624	-0,6%

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	km	25,93	19,99	12,925	12,925	30%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m3/lj/km	1,4	1,9	2,9	2,0	-26,3%
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m3/lj/km	5,8	6,9	10,1	12,1	-16%

Rendement Primaire	12 = 7/5	%	77,2%	76%	77,1%	82,8%	1,6%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	80,8%	79,1%	78,2%	86,0%	2,2%

Nombre d'abonnés	14		568	569	569	567	0%
Consommation par abonné	15=7/14	m3/ab	97,0	88,2	84,0	100,4	10%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab./km	21,91	28,46	44,02	43,87	-23%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

6.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 :

Sécurisation des réservoirs

Commune de MOREY-SAINT-DENIS : renouvellement des canalisations rue Saint Roch, rue de Très Girard, ruelle de l'Eglise et la rue de Très Girard.

Les prévisions 2026 : /

7. LE SECTEUR DES HAUTES- CÔTES

7.1 TERRITOIRE DESSERVI

Ce secteur alimente les communes de Bévy, Chamboeuf, Clémencey et Poisot (Valforêt), Collonges-les-Bévy, Curley, Curtil Vergy, Détain et Bruant, l'Etang Vergy, Messanges, Reulle Vergy, Semezanges, Ternant, Urcy.

7.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

7.2.1 Le système d'alimentation

Le système d'alimentation est constitué de 12 réservoirs semi-enterrés répartis sur l'ensemble du secteur :

- Réservoir de Bévy : 160 m³
- Réservoir de Chamboeuf : 200 m³
- Réservoir de Clemencey (Valforêt) : 190 m³
- Réservoir de Poisot : 225 m³
- 2 Réservoirs de Collonges-les-Bévy : 310 m³ et 200 m³
- Réservoir de Curley : 190 m³
- Réservoir de Détain : 170 m³
- Réservoir de l'Etang-Vergy : 400 m³
- Réservoir de Reulle-Vergy : 210 m³
- Réservoir de Semezanges : 150 m³
- Réservoir de Ternant : 170 m³

7.2.2 Les ressources en eau

Les Hautes Côtes sont principalement alimentées par 3 ressources :

L'Abîme de Bévy

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques des plateaux de Haute-Saône »

L'arrêté préfectoral du 28/04/2015 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection de cette ressource, autorise :

- ✓ Un débit moyen de 30 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 200 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 73 000 m³/an.

En 2025, cette ressource a été sollicitée à hauteur de 40 % du volume prélevable autorisé.

Elle est utilisée en alternance avec la source de Sous-Breuil

La source de Sous-Breuil

Elle est située au lieu-dit « Larrey de Breuille » sur la commune de Messanges.

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques des plateaux de Haute-Saône »

L'arrêté préfectoral du 20/07/2007 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection de cette ressource, autorise :

- ✓ Un débit moyen de 25 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 500 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 200 000 m³/an (au maximum).

En 2025, cette ressource a été sollicitée à hauteur de 59 % du volume prélevable autorisé.

La source de Reulle-Vergy

Elle est située au lieu-dit « Boutenier » sur la commune de Reulle-Vergy, qu'elle 'alimente exclusivement.

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques du seuil des Hautes-Côtes et arrières Côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive Droite »

L'arrêté préfectoral du 14/12/2010 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection de cette ressource, autorise :

- ✓ Un débit moyen de 10 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 160 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 58 400 m³/an.

En 2025, cette ressource a été sollicitée à hauteur de 15 % du volume prélevable autorisé.

7.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'usagers en 2024	Nombre d'usagers en 2025
CURLEY	146	62	62
CURTIL VERGY	171	81	83
DETAIN ET BRUANT	147	87	87
L'ETANG VERGY	209	116	117
MESSANGES	258	113	113
POISOT	56 (<i>estimation</i>)	28	28
REULLE VERGY	165	87	87
SEMEZANGES	103	58	58
TERNANT	82	66	65
URCY	147	70	70
TOTAL	1 484	768	770

Rendement
70.9 %

Détail des prélèvements	2025	2024	2023	2022
Abime de Bevy	29 092	48 776	40 216	56 584
Production à Sous Breuil	116 465	103 505	97 743	82 418
Reulle Vergy	8 499	8 246	7 819	7 568
TOTAL	154 056	160 527	145 778	146 570

NB : La pompe du forage de l'abime de Bevy n'a fonctionné qu'à partir du mois d'août d'où le déséquilibre sur les prélèvements.

LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	154 056	160 527	145 778	146 570	-4,2%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	154 056	160 527	145 778	146 570	-4,2%
Volume Vente en gros	4	m³	8 268	6 594	7 471	6 869	25,4%
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	145 788	153 933	138 307	139 701	-5,3%
Volume Total Utilisé	6	m³	101 000	103 456	92 528	102 456	-2,4%
Volume Total Facturé	7	m³	96 517	87 225	89 176	98 274	10,7%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	44 788	50 477	45 779	37 245	-11,3%

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	82,12	79,9	79,9	79,9	2,8%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	1,5	1,7	1,6	1,3	-11,8%
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	3,2	3,0	3,1	3,4	6,7%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	66,2%	56,7%	64,5%	70,3%	16,8%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	70,9%	68,6%	68,6%	74,6%	3,4%
Nombre d'abonnés	14		1 135	1 129	1 122	1 124	0,53%
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	85,0	77,3	79,5	87,4	10%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	13,82	14,13	14,04	14,07	-2,2%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un

mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

7.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 :

Remplacement des robinets flotteurs par des vannes pressions
Changement de la pompe du forage de l'abime de Bevy
Installation d'un analyseur de chlore sur le reservoir de Chamboeuf

Les prévisions 2026 :

Sécurisation du réservoir de Collonges les Bevy

7.5 VENTE D'EAU A GERGUEIL

Depuis le 1er janvier 2007, une convention de vente d'eau existe entre la Communauté de communes de Gevrey-Nuits et la Communauté de communes Ouche & montagne pour l'alimentation en eau potable de la commune de Gergueil.

En 2025, le volume vendu était égal à 8 268m³

8. LE SECTEUR DE QUEMIGNY (COMMUNE NOUVELLE DE VALFORÊT)

8.1 TERRITOIRE DESSERVI

Le hameau de Quemigny dispose de son propre système d'alimentation.

Les hameaux de Poisot et Clémencey (Valforêt) sont alimentés eux directement par les ouvrages de production des Hautes-Côtes.

8.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

8.2.1 Le système d'alimentation

Le Bourg de Quemigny dispose d'un réservoir de tête, qui est alimenté par la source de Monchaloin et le captant drainant l'Oise.

Le réservoir de Quemigny

TYPE	CAPACITE	NBRE DE CUVES	FONCTIONNEMENT
Enterré	275 m ³	1	Distribution séparée

Lorsque la station de pompage de l'Oise est en fonctionnement, le réseau est en refoulement-distribution.

Une interconnexion permet l'alimentation en secours de Quemigny par le réseau des Hautes Côtes.

8.2.2 Les ressources en eau

Quemigny est principalement alimentée par :

- **La Station de l'Oise**, qui assure 35 et 60% des volumes annuels mis en distribution

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques du seuil des Hautes-Côtes et arrières Côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive Droite »

L'arrêté préfectoral du 28/04/2015 autorise pour les prélèvements pour cette source :

- ✓ Un débit moyen de 7 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 80 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 3 500 m³/an.

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 99 % du volume autorisé.

- **La source de Monchaloin**, qui assure entre 20 et 50% des volumes

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques du seuil des Hautes-Côtes et arrières Côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive Droite »

L'arrêté préfectoral du 28/04/2015 autorise pour les prélèvements de cette source :

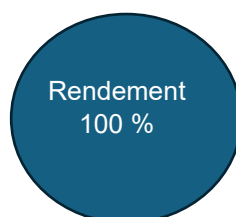
- ✓ Un débit moyen de 2 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 30 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 10 000 m³/an.

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 38 % du volume autorisé.

- **Le complément** est apporté par l'interconnexion avec les hautes côtes, pour un volume annuel variant de 1 à 40% des volumes mis en distribution

8.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'abonnés en 2024	Nombres d'abonnés en 2025
QUEMIGNY	331 (Valforet)	89	90



Ouvrage	2025	Volume produit (m3)			Evolution 2025/2024
		2024	2023	2022	
En l'Oise (Quemigny)	3 446	2 833	3 619	3 860	21,6%
Monchaloin (réservoir Quemigny)	3 825	3 809	2 144	2 028	0,42%
Utilisation secours des Hautes Côtes	1 611	551	599	424	192%
TOTAL	8 882	7 193	6 362	6 312	23,5%

LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	8 882	7 193	6 362	6 312	23,5%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	8 882	7 193	6 362	6 312	23,5%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	8 882	7 193	6 362	6 312	23,5%
Volume Total Utilisé	6	m³	10 370	9 038	8 189	9 600	14,7%
Volume Total Facturé	7	m³	9 213	7 768	8 189	9 214	17,5%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	-1 488	-1 845	-1 827	-3 288	

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	3,63	2,621	2,621	2,621	38,50%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	0,0	0,0	0,0	0,0	
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	7,0	8,1	8,6	9,6	-13,6%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	100%	100%	100%	100%	
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
Nombre d'abonnés	14		90	89	89	85	1,12%
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	100,0	100,0	100,0	100,0	
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	24,79	33,96	33,96	32,43	-27%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier.

L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

8.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 :

Sécurisation du réservoir de Montchaloin

Les prévisions 2026 :

- ✓ Ajout d'un point de comptage en sortie du réservoir de Montchaloin et modification de l'installation de comptage de la source de Montchaloin
- ✓ Etude de la possibilité du raccordement du site au réseau électrique

9. LE SECTEUR DE CHEVANNES

9.1 TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Chevannes est alimentée par un captage partagé avec le Syndicat d'Adduction d'Eau des Hautes Côtes (ex-Syndicat de Meuilley-Chaux).

9.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

9.2.1 Le système d'alimentation

Une station de pompage permet l'acheminement de l'eau jusqu'au réservoir de stockage par une conduite de refoulement-distribution

Le réservoir de la commune de Chevannes à une capacité de 200 m³

9.2.2 Les ressources en eau

Source de Chevannes

La source de Chevannes est située au lieu-dit « sur les Roches ».

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques de la Côte Dijonnaise »

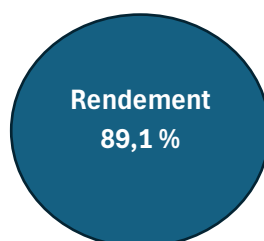
L'arrêté préfectoral du 23/09/1996 autorise pour les prélèvements de cette source :

- ✓ Un volume journalier de 190 m³/j

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 66% du volume autorisé.

9.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombres abonnés EAU	Rappel 2024
CHEVANNES	173	103	103



LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2024/2025
Volume total Produit	1	m³	9919	9191	8971	9372	7,92%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	9919	9191	8971	9372	7,92%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	9919	9191	8971	9372	7,92%
Volume Total Utilisé	6	m³	8834	8786	8455	9408	0,55%
Volume Total Facturé	7	m³	8834	8734	8455	9408	1,14%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	1085	405	516	-36	168%

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	3,15	2,883	2,833	2,833	9,3%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/k m	0,94	0,4	0,5	0,0	135%
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/k m	7,7	8,3	8,2	9,1	-7,23%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	89%	95%	94%	100%	-6,3%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	89,1%	95,6%	94,2%	100%	-6,8%
Nombre d'abonnés	14		103	103	103	103	
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	85,8	84,8	82,1	91,3	1,14%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	32,70	35,73	36,36	36,36	-8,48%

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

9.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 : /

Les prévisions 2026 : /

10. LE SECTEUR DE SEGROIS

10.1 TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Segrois est alimentée de manière autonome par une source en gravitaire

10.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

10.2.1 Le système d'alimentation

La commune dispose en aval du captage d'un réservoir d'une capacité de 53m³.

La source dessert uniquement le village de Segrois.

10.2.2 Les ressources en eau

Source de Segrois

La source de Segrois est située au lieu-dit « La Fontaine aux chevaux ».

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques du seuil des Hautes-Côtes et arrières Côtes de Bourgogne dans le bassin versant de la Saône en rive Droite »

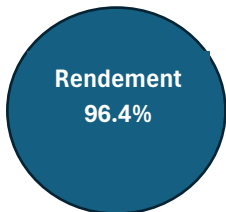
L'arrêté préfectoral du 12/08/1996 autorise pour les prélèvements de cette source :

- ✓ Un volume journalier de 11 m³/j

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 57% du volume autorisé.

10.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'abonnés en 2024	Nombres d'abonnés en 2025
SEGROIS	59	28	29



Rendement
96.4%

LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	2 285	2 465	2 161	2 380	-7,3%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	2 285	2 465	2 161	2 380	-7,3%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	2 285	2 465	2 161	2 380	-7,3%
Volume Total Utilisé	6	m³	2 203	2 300	2 422	2 430	-4,2%
Volume Total Facturé	7	m³	2 203	2 140	2 422	2 430	3%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	82	165	-261	-50	-50,3%

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	0,88	0,87	0,87	0,87	1,15%
Indice Linéaire de Perte	10=8/9/365	m³/j/k m	0,26	0,5	-0,8	-0,2	-48%
Indice Linéaire de Consommation	11=7/9/365	m³/j/k m	6,9	6,7	7,6	7,7	3%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	96,4%	87%	112%	102%	11%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	96,4%	93,3%	112,1%	102,1%	3,3%
Nombre d'abonnés	14		29	28	28	28	4%
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	76,0	76,4	86,5	86,8	-0,52%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	32,95	32,18	32,18	32,18	2,4%

NB : le volume distribué, totalisé au niveau du compteur situé en sortie de réservoir de distribution, est moins important que le volume facturé sur la commune.

Cette différence est liée au choix du débitmètre de comptage du volume distribué au réservoir (celui-ci doit être suffisamment important pour le transit de l'eau en cas d'incendie, ce qui a pour conséquences de sous compter les petits débits).

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

10.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 : /

Les prévisions 2026 :

- ✚ Pose d'une ventouse en lieu et place du dégazeur actuel, afin de supprimer les départs d'eaux traités au trop-plein

11. LE SECTEUR DE VILLERS-LA-FAYE

11.1 TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Villers la Faye est alimentée de manière autonome.

11.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

11.2.1 Le système d'alimentation

Le captage de la source du lieu Dieu est exploité via une station de pompage et un réservoir de tête d'une capacité de 300 m³ situé au-dessus de Villers la Faye

11.2.2 Les ressources en eau

La source du Lieu Dieu qui aliment la commune de Villers-la-Faye est située à Marey les Fussey.

L'arrêté préfectoral du 24/01/2012 portant D.U.P et instaurant les périmètres de protection du captage autorise :

- ✚ Un débit moyen de 25 m³/h
- ✚ Un volume journalier de 120 m³/j
- ✚ Un volume annuel de 35 000 m³/an.

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 59% du volume autorisé.

Une interconnexion existe entre la commune de Villers-La-Faye et celle de Marey-Lès-Fussey, via un achat d'eau auprès du secteur de l'ex-SIE des Hautes-Côtes (DSP Véolia).

11.3 INDICATEURS TECHNIQUES

Rendement
90.0 %

COMMUNE	Population INSEE 2025	Nombre d'abonnés en 2024	Nombres d'abonnés en 2025
VILLERS LA FAYE	412	221	220

LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	20 687	20 314	25 699	22 390	1,8%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	20 687	20 314	25 699	22 390	1,8%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	20 687	20 314	25 699	22 390	1,8%
Volume Total Utilisé	6	m³	18 610	17 777	17 419	18 042	4,7%
Volume Total Facturé	7	m³	16 896	16 747	16 328	18 042	0,9%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	2 077	2 537	8 280	4 348	-18%

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	8,7	8,7	8,7	8,7	
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	0,65	0,8	2,6	1,4	-19%
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	5,32	5,3	5,1	5,7	1%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	81,7%	82%	64%	81%	-1%
Rendement Hydraulique	13= (6+4) /3	%	90%	88%	68%	81%	2,3%
Nombre d'abonnés	14		220	221	221	221	
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	77	76	74	82	1%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	25	25	25	25	

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

11.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 : Sécurisation du réservoir

Les prévisions 2026 : _Pose d'un analyseur de Chlore

12. LE SECTEUR DE VILLARS-FONTAINE

12.1 TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Villars Fontaine est alimentée de manière autonome.

12.2 RESSOURCES ET OUVRAGES D'ALIMENTATION

12.2.1 Le système d'alimentation

Le captage alimente gravitairement un réservoir de tête, d'une capacité de 150 m³, situé au-dessus de Villars Fontaine, qui alimente uniquement la commune.

Il n'y a aucune interconnexion pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune.

12.2.2 Les ressources en eau

La source de Villars

L'aquifère correspond à la masse d'eau dénommée « Calcaires Jurassiques de la Côte Dijonnaise »

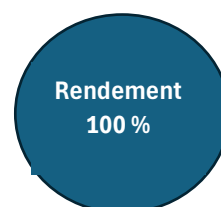
L'arrêté préfectoral du 18/06/2014 autorise pour les prélèvements de cette source :

- ✓ Un débit moyen de 2 m³/h
- ✓ Un volume journalier de 40 m³/j
- ✓ Un volume annuel de 12 000 m³/an

En 2025, la ressource a été sollicité à hauteur de 42% du volume autorisé.

12.3 LES INDICATEURS TECHNIQUES

COMMUNE	Population INSEE 2024	Nombres abonnés EAU
VILLARS FONTAINE	119	74



LES VOLUMES ET RATIOS			2025	2024	2023	2022	Evolution 2025/2024
Volume total Produit	1	m³	5 054	5 481	5 118	5 810	-7,8%
Volume Total Acheté	2	m³	0	0	0	0	
Volume Total Introduit	3=2+1	m³	5 054	5 481	5 118	5 810	-7,8%
Volume Vente en gros	4	m³	0	0	0	0	
Volume total mis en distribution	5=3-4	m³	5 054	5 481	5 118	5 810	-7,8%
Volume Total Utilisé	6	m³	6 308	6 463	6 234	7 214	-2,4%
Volume Total Facturé	7	m³	6 008	6 328	6 134	7 214	-5,1%
Volume Total des Pertes	8=5-6	m³	-1 254	-982	-1 116	-1 404	

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION							
Longueur des réseaux	9	kms	1,694	1,694	1,537	1,537	
Indice Linéaire de Perte (ILP)	10=8/9/365	m³/j/km	-2,0	-1,6	-2,0	-2,5	
Indice Linéaire de Consommation (ILC)	11=7/9/365	m³/j/km	9,7	10,2	10,9	12,9	-5%
Rendement Primaire	12 = 7/5	%	100%	100%	100%	100%	
Rendement Hydraulique	13=(6+4)/3	%	100%	100%	100%	100%	
Nombre d'abonnés	14		74	74	75	75	
Consommation par abonné	15=7/14	m³/ab	81,2	85,5	81,8	96,2	-5%
Densité linéaire des abonnés	16=14/9	ab/km	43,68	43,68	48,80	48,80	

Le volume total utilisé correspond au volume facturé auquel il faut ajouter :

- Les volumes utilisés par le prestataire de curage de réseau EU, prélevé sur des bornes incendie, et pour l'entretien du réseau.
- Les volumes pour les besoins de service.
- Les dégrèvements sur les consommations, à la suite d'une fuite après compteur sur les canalisations en eau potable des abonnés, sont appliqués avant facturation. Les modalités d'obtention des dégrèvements sont dorénavant harmonisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Le service des eaux reste vigilant quant à l'information auprès des abonnés. En effet dès lors qu'une surconsommation est constatée (lors de la relève semestrielle ou lors de relève ponctuelle), le service des eaux en informe l'abonné par courrier. L'abonné dispose alors d'un mois pour justifier de la réparation et faire la demande de dégrèvement. Il faut noter que l'abonné reste malgré tout responsable de l'entretien du réseau situé après compteur.

12.4 INTERVENTION SUR LE SECTEUR

Les travaux réalisés en 2025 : /

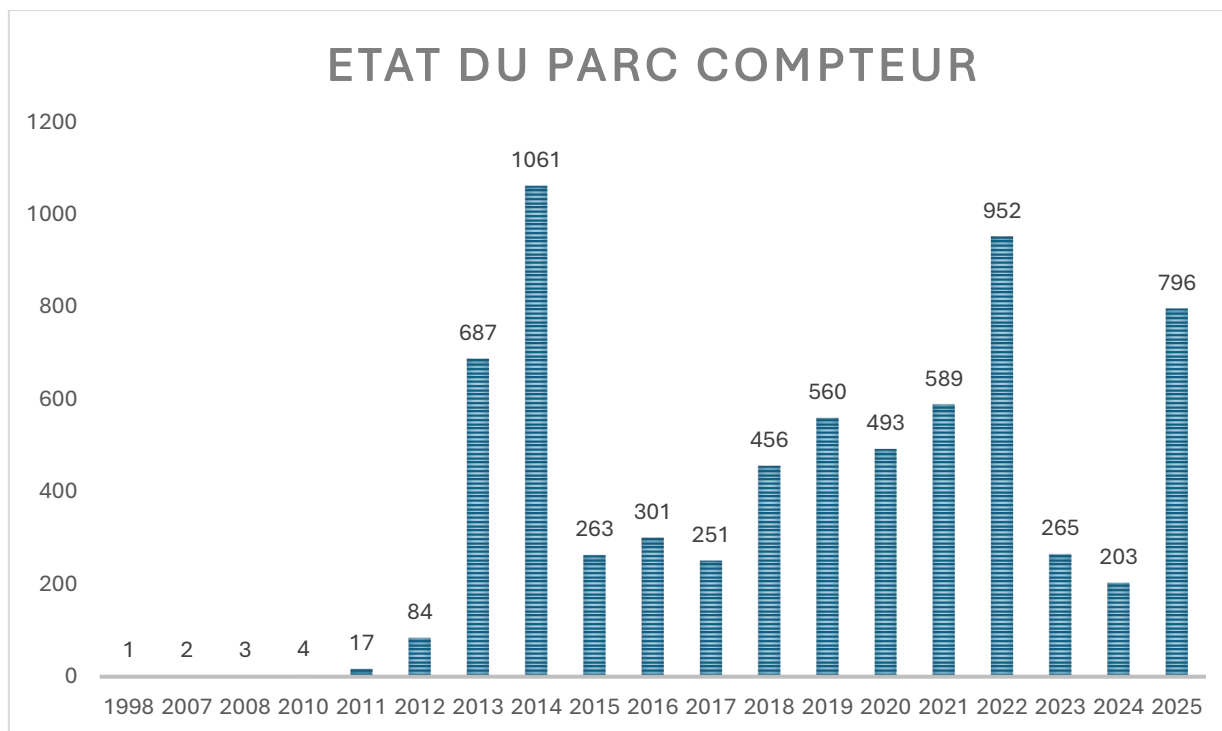
Les prévisions 2026 :

- ✚ Changement du compteur par un débitmètre (et réduction de diamètre) pour essayer d'obtenir un volume mis en distribution plus juste

13. LE PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES

Ressource	Localisation	Type de ressource	Classement en ZRE (Zone de Répartition des Eaux)	Volume annuel autorisé m³/an	2025 (m³)	2024 (m³)	% volumes/autorisées du 1er janv au 31 décembre 2025
Combe de Lavaux	Gevrey-Chambertin	Source	Oui	55 000	63 699	52 216	116%
Paquier du Potu	Fenay	Nappe de Dijon Sud	Oui	395 000	360 441	374 561	91%
Sous Breuil	Messanges	Source	Non	200 000	116 465	103 505	58%
Abîme de Bevy	Bévy	Source	Non	73 000	29 092	48 776	40%
Reulle Vergy	Reulle-Vergy	Source	Non	58 400	8 499	8 246	15%
Combe de l'Oise	Valforêt	Source	Oui	3 500	3 446	2 833	98%
Bois de Montchaloin	Valforêt	Source	Oui	10 000	3 825	3 809	38%
Chevannes régie (DSP)	Chevannes	Source	Non	69 350	9 919 (35 134)	9 191 (55 191)	65%
Segrois	Segrois	Source	Non	4 015	2 285	2 465	57%
Source de Villars	Villars-Fontaine	Source	Non	12 000	5 054	5 500	42%
Source de Rochotte	Meuilley	Source	Non	2 190 000	656 660	628 623	30%
Source de Régnier	Villars-Fontaine	Source	Non				
Puits 1965 et Forages 1974 & 1977	Nuits-Saint-Georges	Nappe du Meuzin	Non	1 460 000	29 432	31 866	2%
Villers La Faye	Marey-les-Fussey	Source	Non	35 000	20 687	20 306	59%

14. LE PARC COMPTEUR DE LA RÉGIE



15. LA MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

15.1 NETTOYAGE DES RÉSERVOIRS

18 ouvrages réalisés en 2025 :

- Réservoir des Cazetiers (400m³ et 200m³),
- Lavaux,
- Quemigny (source et réservoir),
- Reulle Vergy (bâche),
- Corvée mère grand,
- Clémencey,
- Ternant,
- Bevy,
- Collonges,
- Détain et Bruant,
- Sous Breuil,
- Concoeur (reprise),
- Nuits Saint Georges (les 2 réservoirs de 1000m³),
- Villars Fontaine,
- Villers la Faye

15.2 RECHERCHE DE FUITES

Des fuites sur le réseau d'eau potable ont été détectées grâce à un système d'écoute sur bouches à clés et par contrôle visuel lors des relèves de compteur.

Les fuites sont ensuite réparées au plus vite afin de minimiser au maximum la perte d'eau sur le réseau.

COMMUNES	Fuites sur Branchements	Fuites sur Conduites	Fuites sur Divers éléments avant compteur
BEVY		1	
BROCHON			1
CHAMBOEUF		1	
CHAMBOLLE MUSIGNY		1	
COLLONGES LES BEVY		1	
CURLEY	1		
CURTIL VERGY		1	
FIXIN	2	1	
GEVREY CHAMBERTIN	4		
L'ETANG VERGY			1
MESSANGES	1	1	
NUITS ST GEORGES	12	4	4
QUEMIGNY	1	2	
SEMEZANGES	1		
TERNANT		1	
URCY	1		
VILLERS LA FAYE			1
TOTAL	23	14	7

15.3 RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS ET BRANCHEMENTS

	2025	2024	2023	2022
Branchement PEHD	5	3	7	9
Branchement Plomb	0	0	1	2
Poteau Incendie	0	1	0	0
Compteurs	802	207	276	976

15.4 TRAVAUX RESEAUX (EXTENSION OU RENOUVELLEMENT)

Communes	Rue	Linéaire	Année	Type
Nuits Saint Georges	rues Tribourg, Saint Anne, Chaux	560	2021	Renouvellement
Chevannes	80% de la commune	900	2021	Renouvellement
Morey	Rue Ribordot	300	2021	Renouvellement
Brochon	Rue du Rapitot, impasse de la Courtreuil, rue du Tilleul, chemin de Mangay, ruelle de l'église	380	2021	Renouvellement
Morey	Rue Basse	145	2022	Renouvellement
Chambolle	Liaison réservoir	920	2022	Renouvellement
Chambolle	Rue du carré	65	2022	Renouvellement
Nuits Saint Georges	Quai Fleury	615	2023	Renouvellement
Fixin	Rue d'Ormeaux	371	2023	Renouvellement
Fixin	Rue d'Ormeaux	20	2023	Renouvellement
Gevrey	Avenue de Spy	424	2023	Renouvellement
Gevrey	Rue de la Marie	290	2023	Renouvellement
Gevrey	Rue de Combe du Dessus	171	2023	Renouvellement
Gevrey	Rue Docteur Magnon-Pujo	108	2023	Renouvellement
Chambolle	Rue de Morey	81	2023	Renouvellement
Chambolle	Rue de Morey	140	2023	Renouvellement
Chambolle	Ruelle du lavoir	52	2023	Renouvellement
Chambolle	Rue des Champs	414	2023	Renouvellement
Nuits Saint Georges	Extension gendarmerie	127	2023	Extension
Villers la Faye	Antenne rue Domus	40	2023	Renouvellement
Nuits Saint George	Concoeur réservoir	43	2024	Renouvellement
Morey	Rue St Roch	135	2025	Renouvellement
Morey	Rue St Roch	95	2025	Renouvellement
Morey	Rue de très Girard	207	2025	Renouvellement
Morey	Ruelle de l'église	72	2025	Renouvellement
Concoeur	D109	330	2025	Renouvellement
Concoeur	D109	330	2025	Renouvellement
Chevannes	Les Herbues	96	2025	Extension

Taux de renouvellement annuel 0,47%

Taux de renouvellement sur 5 ans 2,88%

16. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

16.1 INDICES D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DES RESSOURCES

ANNÉE 2025	
RESSOURCES	INDICE PROTECTION DES RESSOURCES
ROCHOTTE (alimentation NSG)	80
REGNIER (alimentation NSG)	80
PUITS 65,74 et 74 (NSG)	80
PAQUIER DU POTU (alimentation Côte)	100
SOURCE LAVAUX	80
SOUS-BREUIL (alimentation Hautes-Côtes)	80
ABIME DE BEVY (alimentation Hautes-Côtes)	80
REULLE-VERGY (alimentation Hautes-Côtes)	60
QUEMIGNY	60
SEGROIS	100
LIEU-DIEU (alimentation Villers-la-Faye)	80
VILLARS-FONTAINE	60

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100%.

- ✓ 0% : aucune action
- ✓ 20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours
- ✓ 40% : avis de l'hydrogéologue agréé signé
- ✓ 50% : dossier recevable, déposé en préfecture
- ✓ 60% : arrêté préfectoral signé
- ✓ 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- ✓ 100% : procédure de suivi de l'application de l'arrêté

16.2 INDICES DE CONFORMITÉ DES RESSOURCES

16.2.1 Taux de conformité bactériologique du contrôle sanitaire

ANNÉE 2025	
NUITS -SAINT-GEORGES	100 %
LA CÔTE	100%
CHAMBOLLE-MOREY	100%
HAUTES-CÔTES	100%
QUEMIGNY	100%
CHEVANNES	100%
SEGROIS	100%
VILLERS-LA-FAYE	100%
VILLARS-FONTAINE	100%
Nombre de prélèvements	179

16.2.2 Taux de conformité physico-chimique au titre du contrôle sanitaire

ANNÉE 2025		
	NITRATES	PESTICIDES
NUITS -SAINT-GEORGES	100%	100 %
LA CÔTE	100%	100%
CHAMBOLLE-MOREY	100%	100%
HAUTES-CÔTES	100%	100%
QUEMIGNY	100%	100%
CHEVANNES	100 %	100 %
SEGROIS	100%	100%
VILLERS-LA-FAYE	100%	100%
VILLARS-FONTAINE	100%	100%
Nombre de prélèvements	54	40

16.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX

16.3.1 Indice de connaissance du patrimoine

ANNÉE 2025	
BAREME DE 120 POINTS	
Partie A : Plan de réseau	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (10 points)	Oui
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux (5 points)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points)	Oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points)	100 %
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	Oui
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (1 à 15 points)	90 %
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux (10 points)	Oui
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (10 points)	Oui
Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Non
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Oui
Existence d'un SIG identifiant et recensant les fuites (10 points)	Oui
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (10 points)	Non
Existence d'un programme d'actions (10 points)	Oui
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Oui
INDICE MOYEN :	99

16.3.2 TAUX DE RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

ANNÉE 2025	
NUITS -SAINT-GEORGES	83.1%
LA CÔTE	83.6%
CHAMBOLLE-MOREY	80.8%
HAUTES-CÔTES	70.9%
QUEMIGNY	100.0%
CHEVANNES	89.1%
SEGROIS	96.4%

VILLERS-LA-FAYE	90.0%
VILLARS-FONTAINE	100.0%
RENDEMENT MOYEN* :	82.3%
*Rendement calculé selon la méthode classique. À partir de 2026, le calcul du rendement se fera avec la méthode SISPEA incluant dans son calcul les volumes de service estimé.	
MÉTHODE SISPEA :	83,6%

16.3.3 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS EN M³/ KMS /J

ANNÉE 2025	
NUITS -SAINT-GEORGES	5.3
LA CÔTE	4.1
CHAMBOLLE-MOREY	1.7
HAUTES-CÔTES	1.6
QUEMIGNY	0
CHEVANNES	0.9
SEGROIS	0.3
VILLERS-LA-FAYE	1.2
VILLARS-FONTAINE	0
INDICE LINÉAIRE MOYEN :	3.1

16.3.4 INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU EN M³/ KMS /J

ANNÉE 2025	
NUITS -SAINT-GEORGES	4.55
LA CÔTE	3.47
CHAMBOLLE-MOREY	1.45
HAUTES-CÔTES	1.49
QUEMIGNY	0
CHEVANNES	0.94
SEGROIS	0
VILLERS-LA-FAYE	0.65
VILLARS-FONTAINE	0
INDICE LINÉAIRE MOYEN :	2.62

16.3.5 INDICATEUR GLOBAL DE LA QUALITÉ DE L'EAU (source ARS)

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

L'eau distribuée est de bonne qualité et peut être consommée par tous.

17. LE SCHÉMA DIRECTEUR EAU POTABLE – 2023-2025

Les Objectifs du Schéma directeur d'eau potable sont :

- D'améliorer la connaissance des infrastructures existantes ;
- De recenser et mettre en évidence les problèmes existants et émergents ;
- D'appréhender les besoins en alimentation en eau potable à court, moyen et long terme ;
- De proposer des solutions techniques appropriées et viables afin de remédier aux faiblesses et insuffisances de l'existant ;
- D'optimiser le fonctionnement et la gestion du système d'alimentation en eau potable en situation actuelle et future ;
- De proposer à la Communauté de communes une stratégie de renouvellement de son patrimoine réseaux.

Le déroulement de l'étude s'est effectué en 5 phases :

Phase 1 : Connaissance physique du système d'alimentation en eau potable (2023 -2024) :

- Visites et fiches ouvrages
- Identification des points noirs sur le secteur en régie et le secteur en DSP
- Etablissement de profils altimétriques

Phase 2 : Etat des lieux et analyse de la production et de la consommation actuelles (2024)

- Protection et gestion quantitative des ressources
- Analyse de la qualité de l'eau
- Analyse de la production et de la consommation actuelles
- Etude du parc compteurs abonnés
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable

Phase 3 : Analyse du fonctionnement du réseau (2024)

- Campagne de mesures (récupération et d'analyse des données issues de la Télésurveillance)
- Sectorisation des fuites du réseau : suivi des débits de nuit
- Analyse des besoins futurs
- Bilan ressources/besoins futurs

Phase 4 : Modélisation hydraulique du réseau (Eté 2025)

Phase 5 : Construction du Schéma directeur et programme de travaux
(Novembre 2025)

Le conseil communautaire a délibéré le 9/12/2025 pour l'approbation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

18. LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

La réforme des redevances des agences de l'eau a été adoptée dans la loi de finances 2024 est entrée en vigueur en 2025, en cohérence avec le douzième programme de l'Agence de l'eau (2025–2030).

Plusieurs textes réglementaires publiés en 2024 ont précisé ses modalités et son calendrier d'application.

Cette réforme supprime certaines redevances existantes, telles que celles liées à la pollution non domestique et à la modernisation des réseaux de collecte. Elle met également fin à la prime pour performance épuratoire et au mécanisme de doublement (dit "Grenelle") de la redevance de prélèvement en cas de pertes d'eau non maîtrisées.

En contrepartie, de **nouvelles redevances** sont introduites :

- ✓ Une redevance sur la **consommation d'eau potable**, à la charge des abonnés ;
- ✓ Deux redevances liées à la **performance des services publics d'eau et d'assainissement**, dues par les autorités organisatrices.

Ces redevances de performance seront modulées selon plusieurs critères :

- ✓ Pour l'eau potable : rendements des réseaux et connaissance patrimoniale ;
- ✓ Pour l'assainissement : conformité et performance des équipements, qualité de l'autosurveillance et efficacité du dispositif global.

La Communauté de communes répercute les montants de ces redevances sur les factures des usagers via une ligne dédiée, après délibération prise chaque année.

La performance Eau (réseau et connaissance patrimoniale) permettra de réduire de 80 % la redevance due par la collectivité à l'agence de l'Eau.

Pour 2025, la réduction de 80 % a été appliquée automatiquement.

Les ajustements de performance entreront pleinement en vigueur en 2026, sur la base des données 2025.

En fonction des calculs du logiciel Sispea, une réduction de 42 % de la redevance due par la collectivité à l'agence de l'eau sera applicable en 2026, soit un montant de $0,06 \text{ €/m}^3 \times 0,58 = 0,035 \text{ €/m}^3$.

La réforme est encadrée par le décret n°2024-787 du 9 juillet 2024, modifié par le décret n°2025-66 du 24 janvier 2025, et précisée par cinq arrêtés publiés entre juillet et décembre 2024. Ces textes couvrent notamment :

- La mesure des prélèvements d'eau,
- L'établissement des redevances de consommation et de performance,
- Les plafonds forfaitaires,
- Les modalités de facturation,
- La mise à jour du cadre juridique des versements liés à la pollution domestique.

Cette réforme s'accompagne également d'une refonte des indicateurs de performance du SISPEA, attendue pour 2024.

19. LE RAPPORT FINANCIER 2025

Pour rappel, les principales recettes du budget Eau proviennent de :

- La vente d'eau aux abonnés
- La location de compteurs
- Les subventions
- Les travaux de raccordement et de branchement au réseau de distribution

Les principales dépenses du budget sont :

- Les coûts de fonctionnement du service
- Le remboursement du capital
- Le coût des travaux, l'entretien et le développement du réseau
- L'acquisition du matériel
- Les redevances dues à l'agence de l'eau

19.1 LA TARIFICATION DE L'EAU EN 2025

Une délibération du Conseil communautaire est votée chaque année pour définir le prix de l'eau par secteur. (C24/121 du 10/12/2024)

Selon les disparités du territoire et les différentes Communautés de communes avant la fusion de 2017, le tarif de l'eau variait mais une harmonisation a été enclenchée en 2019 pour lisser celui-ci sur une période de 6 ans. 2025 est donc la première année avec des tarifs harmonisés :

	Tariffs 2025 de la Régie
Distribution de l'eau	
Abonnement (pour un compteur de calibre 15mm)	46,05 €
Consommation usager € HT/m ³	1,78 €
Organismes publics	
Redevance prélèvement de la ressource en eau €HT/m ³	0,073 €
Redevance sur la consommation en eau potable €HT/m ³	0,43 €
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable €HT/m ³	0,01 €
Total HT du m³ usagers hors abonnement	2,293 €
Total HT avec abonnement pour 120 m3 de consommation	321,21 €
Total HT du m³ usagers avec abonnement	2,6768 €

Tarifs piscine et industriel €HT/m³ : 1,50€/m³

19.2 LE BILAN FINANCIER 2025

19.2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DÉPENSES</u>		CA 2025
011	Charges à caractère général	1 038 271,28 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	560 690,14 €
014	Atténuations de produits	448 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Amortissement	976 258,76 €
65	Autres charges de gestion	67 010,65 €
66	Charges financières	59 552,89 €
67	Charges exceptionnelles	10 198,93 €
68	Provisions	10 931,28 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		3 170 913,93 €

<u>RECETTES</u>		CA 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €
013	Remboursement arrêt maladie	10 677,09 €
42	Amortissement subventions	45 184,40 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 397 599,86 €
74	Subventions d'exploitation	17 517,00 €
75	Autres Produits de gestion courante	37 647,50 €
77	Produits exceptionnels	14 940,72 €
78	Provisions	13 755,81 €
Total des recettes de fonctionnement		3 537 322,38 €

Résultat de l'exercice	366 408,45 €
Résultat antérieur	3 667 659,79 €

Résultat de clôture	4 034 068,24 €
----------------------------	-----------------------

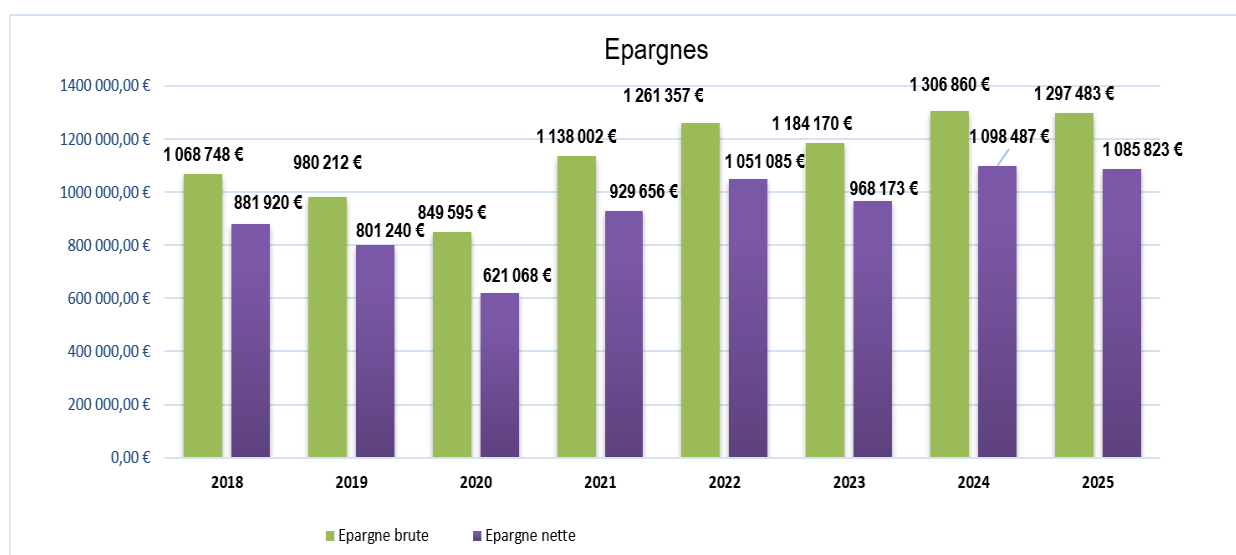
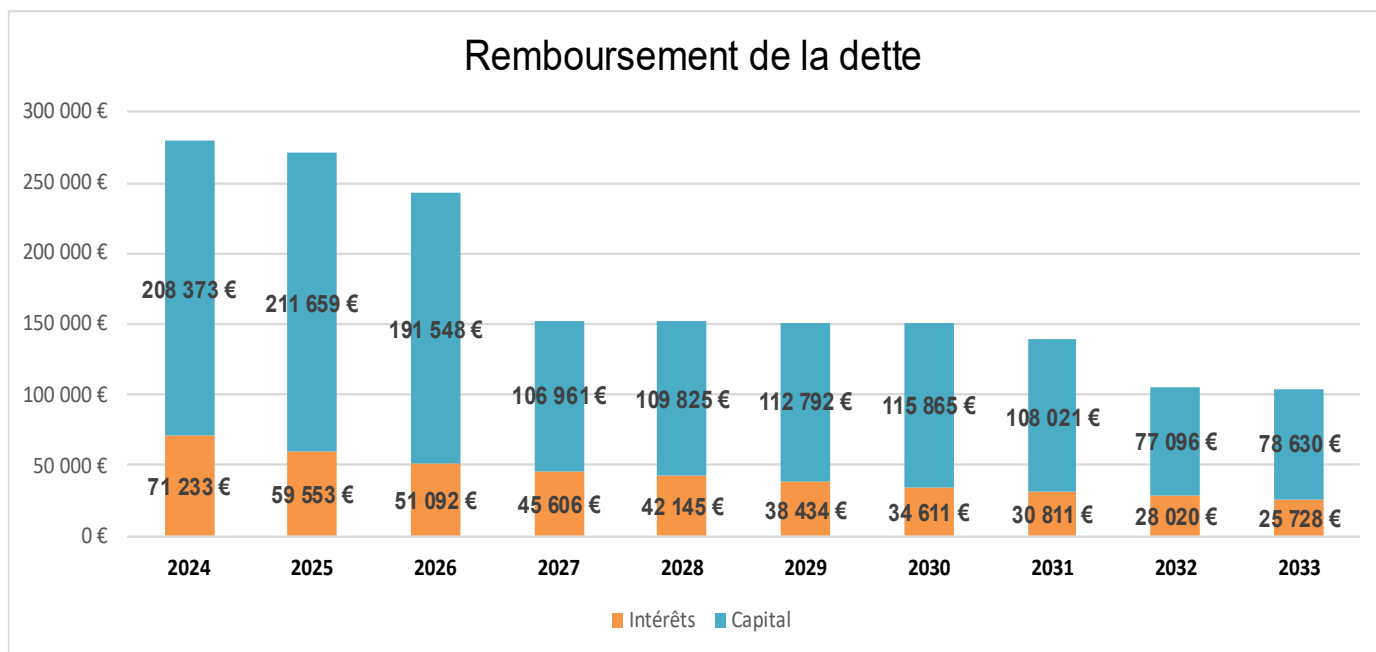
19.2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		CA 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	211 659,36 €
20	Immobilisations incorporelles	105 444,50 €
21	Immobilisations corporelles	227 731,63 €
23	Immobilisations en cours	762 889,79 €
040	Amortissement subvention et reprise provision	45 184,40 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €
Total des dépenses d'investissement		1 352 909,68 €

RECETTES		CA 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	97 088,38 €
16	Emprunt	0,00 €
021	Virement de la section d'exploitation	0,00 €
040	Amortissement	976 258,76 €
041	Opération patrimoniale	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
Total des recettes d'investissement		1 073 347,14 €

Résultat d'investissement de l'exercice	-279 562,55 €
Résultat antérieur	951 084,23 €
Reste à réaliser	0,00€
Résultat de clôture	671 521,69 €
Résultat global de clôture	4 705 589,93 €

19.2.3 LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN 2025



19.3 L'ÉVOLUTION DES DÉGREVEMENTS

UDI	2024		2025		Evolution
	Dossier	Volume	Dossier	Volume	Volume
Nuits Saint Georges	39	28 866 m3	35	8 682 m3	-70%
La Côte	24	24 338 m3	23	12 338 m3	-49%
Chambolle Morey	5	618 m3	7	1 417 m3	129%
Les Hautes Côtes	13	2 294 m3	4	231 m3	-
Quemigny	0	0 m3	1	947 m3	-
Chevannes	0	0 m3	1	86 m3	-
Segrois	0	0 m3	0	0 m3	-
Villers La Faye	3	830 m3	4	1 564 m3	86%
Villars Fontaine	0	0 m3	0	0 m3	-
Total	84	56 946 m3	75	25 265 m3	-56%
Equivalent en (€)		90 276 €		44 971 €	